



Mesures proposées par la direction (NAO)



Amélioration des conditions de travail

RIEN



Augmentation du pouvoir d'achat

RIEN



Autres mesures

- Mutualisation des jours "enfant malade"
- Réduction des disparités salariales en application de la directive européenne de l'égalité Femme/Homme (1801 personnes discriminées à ce jour)
- 1 jour de congé payé supplémentaire si âgé de 55 ans et ayant plus de 20 ancienneté à l'EFS. Ce dispositif sera mis en place si la prime d'ancienneté est limitée à 18 ans (nouvelle classification). La direction voudrait remplacer l'évolution de la prime d'ancienneté par un congé.

On se moque de vous !

Le syndicat FO continue sa mobilisation pour VOUS !!!

Mobilisation historique

lors de la grève du 11 juin

La grève se poursuit

Le syndicat FO remercie l'ensemble des salariés qui se sont mobilisés pour défendre leurs conditions de travail.

Faute de réponse de la direction, la grève est reconduite. Vous pouvez donc faire grève quand vous le souhaitez*.

** les salariés assignés peuvent exprimer leur mécontentement en se déclarant gréviste (sans impact sur le salaire) et ainsi être comptabilisés « grévistes »*

FO revendique toujours :

- Une amélioration des conditions de travail
- Des horaires de travail qui assurent une conciliation vie personnelle et activité professionnelle



Les prochaines journées de mobilisation sont prévues
le 7 juillet et le 14 août.

Le 15 septembre, des manifestations devant des Maisons du don seront organisées.

Tous en grève !!!



PRIME D'INTERESSEMENT 2026-2029

Premier
versement
Mai 2027

€ **Sommes allouées pour la prime**

1,5% de la masse salariale (environ 7 millions d'euros) hors bonus (réduit éventuellement pour garantir 2 millions d'euros de réserve pour l'EFS).

Critères de calcul

Détermination de la part des 1,5% de la masse salariale distribuée pour la prime d'intéressement

25 %

Atteintes des objectifs
de l'ambition plasma

12,5 %

Stock de CGR national
supérieur à 13 jours
toute l'année

12,5 %

Atteintes des objectifs
de prélèvement de
phénotypes rares

25 %

Réduction des accidents
du travail d'une année
sur l'autre

25 %

Calcul de la valeur
ajoutée sur les charges
du personnel supérieur
au budget



Bonus : 10% de la masse salariale

En cas d'atteinte des objectifs de fidélisation des donneurs de plasma

Attribution individuelle

La prime est réduite selon le contrat de travail du salarié et de ses absences durant l'année

Analyse FO

Les critères d'attribution devraient garantir une prime d'environ 400 € brut pour un temps plein présent toute l'année.



Possibilité de faire du télétravail dès 1 mois d'ancienneté



Femmes enceintes : davantage de jours de télétravail



Avantage restauration : Ticket restaurant pour TOUS

Tous les accords sur www.FO-EFS.org



Signé par FO

